

LICENCE DE PSYCHOLOGIE 2019/2020 PROCEDURE D'ADMISSION DES ETUDIANTS ETRANGERS

Procédure de demande d'admission préalable (DAP)

Les étudiants étrangers hors Union européenne (sauf cas de dispense*), qui souhaitent s'inscrire en première année de licence à l'université, doivent effectuer une demande d'admission préalable (DAP), à **partir du 15 novembre 2018**, en utilisant l'une ou l'autre des procédures suivantes :

Etudes en France

Si vous résidez dans l'un des pays suivants :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam

Connectez-vous au site internet « Etudes en France » (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.htm>) et suivez les indications qui y sont mentionnées.

Dossier blanc ou vert

Si vous ne résidez pas dans un pays relevant de la procédure « Etudes en France », suivez la procédure ci-dessous :

Du 15 novembre 2018 au 22 janvier 2019

Téléchargement du dossier de candidature sur le site internet du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

→ **Dossier blanc** (si vous résidez à l'étranger) :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24144/-dossier-blanc-demande-prealable-a-une-inscription-en-premier-cycle.html>

→ **Dossier vert** (si vous résidez en France) :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-prealable-a-une-inscription-en-premier-cycle.html>

Avant le 22 janvier 2019

Dépôt du dossier de candidature auprès du centre culturel français de votre pays (si vous êtes domicilié à l'étranger) ou au bureau d'accueil des étudiants étrangers de l'Université Paris Descartes (si vous êtes domicilié en France).

En février 2019

Convocation au Test de Connaissance du Français (TCF) qui se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) et d'une épreuve d'expression écrite.

Candidats dispensés du TCF :

- les ressortissants des Etats où le français est langue officielle à titre exclusif ;
- les candidats, qu'ils soient ressortissants d'un pays ou résidents dans un pays où le français n'est pas la seule langue officielle, dont les études secondaires se sont déroulées, en majeure partie, en français ;
- les candidats étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie conjointement par les ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères ;
- les titulaires du DALF (diplôme approfondi de langue française, niveaux C1 et C2 du Cadre européen commun de référence) et les titulaires du DELF (diplôme d'études en langue française, niveau B2) ;
- les candidats qui ont passé le test organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et ont obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test.

Consulter le site du CIEP consacré au TCF : <http://www.ciep.fr/tcfdap/>

CONTACTS

Sur place :

Université Paris Descartes
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU)
Bureau d'accueil des étudiants étrangers
Aile droite du bâtiment - Rez-de-chaussée - Porte A3
12 rue de l'Ecole de Médecine
75006 Paris

Horaires d'ouverture du bureau : Du lundi au vendredi : 09h30-12h30 et 13h00-16h30

Par téléphone et courriel :

Alain BERNARD (alain.bernard@parisdescartes.fr) 01.76.53.17.50
Céline JOUANNO (celine.jouanno@parisdescartes.fr) 01.76.53.17.06

* Procédure « hors demande d'admission préalable » (hors DAP)

Vous pouvez solliciter une candidature « hors DAP » à l'université, si vous appartenez à l'une des catégories ci-dessous :

- titulaires du baccalauréat français(*) ou européen (*) ou d'un titre admis en dispense par une réglementation nationale ;
- candidats ayant la nationalité d'un des pays de l'espace économique européen, de Suisse, Monaco ou Andorre ;
- candidats venus en France effectuer des études dans le cadre d'un accord inter-universitaire si ce dernier le précise ;
- boursiers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé ;
- apatrides ou réfugiés politiques titulaires de la carte de l'OFPRA (office français de protection des réfugiés et apatrides) ;
- bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux-mêmes.

(*) Si vous êtes scolarisé en Terminale dans un lycée français ou si vous êtes titulaire d'un baccalauréat français ou européen, vous relevez de la procédure **Parcoursup** (<http://www.psychologie.parisdescartes.fr/FORMATIONS/Scolarité/Candidatures/Licence>)

La procédure est la suivante :

Du 8 avril au 9 mai 2019

Les candidatures se feront sur l'application E-Candidat
(<http://www.psychologie.parisdescartes.fr/FORMATIONS/Scolarité/Candidatures/Licence>).

Un justificatif du niveau de la langue française peut vous être demandé (niveau B2 du Cadre européen commun de référence).

CONTACTS

Sur place :

Institut de Psychologie
Service des études de Licence
1^{er} étage - salle 1048 - bureau 1055
71 avenue Edouard Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt

Horaires d'ouverture du service :

Lundi, mardi, jeudi : 09h30-12h00 et 13h30-16h30 et mercredi : 09h30-12h00

Par téléphone :

01.76.53.31.00 ou 01.76.53.31.04

Par courriel :

sec-adm-licence@psychologie.parisdescartes.fr